



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Le Café-restaurant du Botza Sàrl (ancienne exploitation)**, de siège social, 1963 Vétroz
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Liquidation officielle cf. art. 731b CO  
Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le 17 août 2012 :
  1. L'inventaire ;
  2. L'état de collocation.Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
  1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
  2. Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera accepté (art. 250 LP).Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites du district de Conthey.

Office des faillites du district de Conthey  
R. Vergère, préposé  
1963 Vétroz

00801417

